

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées

La commission s'est réunie le 9 novembre 2009 de 8h à 9 h 30 au BAP.

Elle était composée de Mmes et MM. les députés Michaël Buffat, Christa Calpini, François Debluë, André Delacour, Martine Fiora-Guttman, Michèle Gay Vallotton, Nuria Gorrite, Christiane Jaquet-Berger, Catherine Roulet, Filip Uffer et François Payot, confirmé comme président-rapporteur de la commission

Etaient également présents : MM. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Mmes Francesca Piazza, adjointe SASH, et Dominique Borcard, secrétaire SASH que nous remercions pour la prise des notes de séance.

Le rapporteur vous prie d'excuser le retard mis à la rédaction du rapport de commission.

Introduction.

En préambule le postulant rappelle qu'il apporte ici sa propre expérience en la matière puisqu'il est depuis douze ans directeur de Pro Senectute, une association cantonale dont le rôle est de favoriser la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile dans le canton. Son but, dans le cadre du postulat, n'est toutefois pas de défendre les intérêts de cette association, mais de contribuer, grâce à son expérience et à celle de ses collaborateurs, à mettre en oeuvre une véritable politique d'action sociale gérontologique pour la population retraitée qui est composée de personnes du 3e âge (sans perte d'autonomie) et du 4e âge (âge correspondant à une perte d'autonomie).

Il rappelle brièvement l'historique du postulat, à savoir :

- en 1994, la motion Vuilleumier,
- en 2005, le rapport du Conseil d'Etat relatif à cette motion,
- en 2007, la publication de la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la vieillesse.

Actuellement, notre canton compte plus de 30'000 personnes âgées de plus de 65 ans qui vivent seules chez elles. Chaque année, environ 8'000 nouveaux retraités, généralement en bonne santé et avec suffisamment de moyens financiers, quittent la vie active rémunérée.

Le postulat demande au Conseil d'Etat de mettre en oeuvre un processus de réflexion approfondi et impliquant tous les acteurs concernés — en commençant par les retraités eux-mêmes, les politiques

comme le monde associatif — pour définir une politique d'action sociale gérontologique. Grâce à la recherche médicale, à la médecine et aux soins à domicile, nous avons atteint ce que nous voulions, à savoir, pour la majorité d'entre nous, une vie très longue et une fin de vie très courte. Chaque année, nous retardons le passage du 3e au 4e âge. Pour la première fois, nous avons en parallèle deux générations de personnes âgées : celle dite du 3e âge, en général en pleine possession de ses moyens pendant environ 20 ans et, d'autre part, la deuxième génération dite du 4e âge, c'est-à-dire des personnes qui perdent leur autonomie et dont les besoins peuvent dans une certaine mesure être satisfaits par des proches et des voisins bienveillants. Les personnes du 3e âge sont autant de ressources qui pourraient se mobiliser, pour autant que nous réussissions à les valoriser et à les honorer, et ceci pas forcément par un salaire.,

Une politique d'action sociale gérontologique bien construite et adéquate peut favoriser de manière significative l'engagement des personnes concernées et ainsi rendre la vie plus agréable pour les habitants des quartiers et des villages, tout en favorisant la constitution d'un entourage plus attentif aux personnes du 4e âge.

Une telle politique, contrairement à d'autres — celle de la santé par exemple — ne peut pas se décréter de haut en bas : il faut mettre au point une manière de faire originale permettant de valoriser les personnes du 3e âge qui se mobilisent et s'engagent pour autrui.

Pour que ce soit possible, il faut en premier lieu une reconnaissance publique, sous la forme d'une forte caution de la part des autorités cantonales et communales. Il faut aussi une méthodologie appropriée, en mesure de valoriser les citoyens qui s'engagent, ainsi que quelques moyens facilitateurs.

La politique d'action sociale gérontologique est le complément indispensable à la politique de la santé et des soins pour les personnes âgées. C'est elle qui nous permet d'exercer pleinement notre responsabilité collective face à ce que l'on nomme désormais la "société de longue vie". Si elle est bien faite, elle favorise la longévité et la bonne santé des personnes du 3e âge, ainsi que leur engagement citoyen dans leurs villages et quartiers.

Le conseiller d'Etat relève que le Conseil d'Etat avait répondu en 2005 à la motion Vuilleumier de façon complète. Dans sa réponse, il avait décrit l'action sociale en faveur des personnes âgées à domicile, mais aussi les mesures mises en place pour promouvoir l'animation, l'entraide et l'intégration sociale des personnes âgées et à mobilité réduite. Le soutien de l'Etat aux associations engagées dans ces divers domaines annoncé en 2005 s'élevait à un montant global de CHF 1'286'200.-. Cette contribution est passée à CHF 3'191'500.- en 2009, du fait de la RPT, de l'évolution des besoins et du développement des prestations et de nouveaux projets (Quartiers Solidaires, Bénévolat Vaud, etc.), en particulier de Pro Senectute Vaud, de l'AVIVO, du Mouvement des Aînés, mais aussi de l'ASBV. Par ailleurs, l'extension progressive des bureaux de coordination des transports sur l'ensemble du canton permet d'apporter une solution concrète aux problèmes d'isolement des personnes âgées (promotion des courses loisirs).

Pour le chef de service du SASH, deux éléments sont à garder en perspective : ce qu'il faudra encore investir d'ici 2020 par rapport à aujourd'hui compte tenu de la démographie et l'augmentation de la population des retraités. L'impact d'une action publique en faveur de la 1re génération de retraités est essentiel dans le but de prévenir des problèmes de dépendance ultérieurs. Concrètement, il ne faut pas s'attendre à une diminution des moyens en faveur de cette problématique ; il y aura au contraire des besoins en ressources extrêmement importants, mais qui représenteront des investissements pour l'avenir.

Discussion

Il est rappelé que si l'on se réfère au rapport du Conseil fédéral sur la stratégie en matière de politique de la vieillesse, le canton de Vaud est performant : il a notamment soutenu les soins palliatifs, les

logements adaptés, les transports adaptés, le projet Quartier Solidaires, la création d'une chaire de gérontologie. Le Conseil fédéral estime que le débat ne doit pas porter exclusivement sur les aspects économiques.

Il est également rappelé que les communes, entre autres, font également beaucoup pour soutenir les activités destinées au 3e âge. Il est important de distinguer la politique des soins de la politique des seniors.

Toutes les actions sur le terrain n'avancent pas à la même vitesse et les expériences des uns pourraient être profitables aux autres. Dans ce sens, l'idée d'un comité consultatif qui permettrait d'améliorer les échanges entre régions tout en laissant l'organisation de l'action en mains des acteurs sur le terrain pourrait être développée. Si, plus tard, on s'aperçoit qu'il y a lieu de mettre en place une structure au niveau cantonal, la question pourra être soumise au DSAS. Pour un commissaire, il ne s'agit pas de développer encore une structure étatique. Mais, à travers la réponse au postulat, une liste d'actions en cours pourrait être établie.

En lieu et place d'un comité consultatif, vu par d'aucuns comme une usine à gaz supplémentaire, des plateformes régionales d'échanges d'expériences seraient plus adéquates.

Certains commissaires émettent l'idée que soient regroupées les réponses à la motion Jaquet-Berger sur le bénévolat et celles au postulat Uffer. Ceci ne va pas sans inquiéter d'aucuns vu l'ampleur de la tâche à charge du service, qui ne manque pas d'autres sujets de préoccupations en cours.

Le postulant constate que la motion Vuilleumier a eu sa réponse, dans laquelle sont nommées un certain nombre d'associations, notamment AGORA, qui est un groupement d'associations dont font notamment partie Pro Senectute et l'AVIVO. Ce n'est toutefois pas satisfaisant pour les associations. Ce que le postulat demande, c'est de favoriser des projets, tel par exemple celui de Quartiers Solidaires, qui donne la possibilité aux personnes du 3e âge de s'engager dans de petits processus.

Une commissaire souligne qu'on possède déjà la stratégie en matière de politique de la vieillesse du Conseil fédéral. On peut regretter que ce rapport complet ne soit pas davantage connu et se demander si le rôle du canton ne serait pas précisément de mieux faire connaître ces points mis en valeur par le Conseil fédéral. Ceci pourrait aussi éviter au département de dresser une liste de ce qui existe, la plateforme serait plus apte à l'établir le cas échéant.

Conclusion

En résumé, la réponse au postulat devrait aller dans le sens de favoriser, subventionner, protéger, mais pas répertorier !

La commission, par 10 voix favorables et 1 abstention, propose au Grand Conseil de prendre en considération le postulat.

Grandson, le 12 mai 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *François Payot*